

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A277-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A277**

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Équipements aquatiques - Réforme tarifaire des piscines pour 2015/2016**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – GACHON Loïc donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESSE Alexandre – MONDOLONI Jean-Claude – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY** donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_1\_01**

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

**Politique publique : Politique culturelle et sportive**

**Thématique : Sports**

**Objet : Équipements aquatiques - Réforme tarifaire des piscines pour 2015/2016**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

A la suite de leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les piscines ont vu leurs tarifs être unifiés en 2005 et révisés tous les deux ans en 2007, 2009, 2011 et 2013.

Pour la période 2015/2016, il est proposé de valider une nouvelle tarification pour les piscines communautaires qui refond la grille tarifaire précédente en proposant la création d'une modularité de tarifs en fonction de la qualité de l'offre de chaque établissement.

**Exposé des motifs :**

A la suite de leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les piscines ont vu leurs tarifs être unifiés par la délibération n°2004\_A351 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

A cette occasion, il avait été rappelé qu'il paraissait plus opportun de procéder à des hausses tarifaires mesurées pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, plutôt que de procéder à des ajustements plus espacés et plus importants qui seraient plus difficilement acceptées.

La Communauté du Pays d'Aix avait retenu un niveau de tarifs inférieur à la moyenne nationale d'environ 40%.

La délibération n°2006\_A311 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006 a donc procédé à un premier réajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2008.

La délibération n° 2008\_A117 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 a procédé à un nouvel ajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la période 2009/2010.

La délibération n° 2011\_A119 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 a réajusté quelques tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour la période 2011/2012.

La délibération n° 2012\_A216 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 a procédé à un nouvel ajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour la période 2013/2014.

## TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES

### Rappel de l'évolution tarifaire depuis 2005

	CATEGORIES	Rappel tarif 2005/2006	Rappel tarif 2007/2008	Rappel tarif 2009/2010	Rappel tarif 2011/2012	Rappel tarif 2013/2014
<b>TARIFS D'ENTREE</b>	Entrée adulte	2,00€	2,20€	2,50€	2,70€	<b>2,80€</b>
	Carte 10 entrées adultes	17,00€	17,50€	20,00€	20,00€	<b>22,00€</b>
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	1,50€	1,60€	1,80€	1,80€	<b>2,00€</b>
	Carte 10 entrées tarif réduit	11,50€	12,00€	14,50€	14,50€	<b>16,00€</b>
	Carte 10 entrées comité d'entreprises et assimilés	-	15,00€	18,00€	18,00€	<b>20,00€</b>
	Gratuité	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>TARIFS ACTIVITES + divers</b>	Prénatal 1 séance	8,00€	8,00€	10,00€	10,00€	<b>10,00€</b>
	Prénatal 5 séances	39,00€	39,00€	40,00€	40,00€	<b>40,00€</b>
	Jardin Aquatique 1 séances	-	-	-	-	<b>7,50€</b>
	Jardin Aquatique 8 séances	60,00€ le trimestre	60,00€ le trimestre	60,00€ les 8 séances	60,00€ les 8 séances	<b>60,00€ les 8 séances</b>
	École natation enfants / période scolaire	75,00€	80,00€	85,00€	85,00€	<b>100,00€</b>
	École natation enfants / été	-	-	40,00€	40,00€	<b>45,00€</b>
	École natation adultes période scolaire	100,00€	110,00€	120,00€	120,00€	<b>135,00€</b>
	Aquagym trimestre	50,00€	50,00€	60,00€	60,00€	<b>65,00€</b>
	Aquagym Gardanne 1 séances	-	-	-	-	<b>5,60€</b>
	Aquagym Gardanne été	-	-	-	-	<b>40,00€</b>
	Aquabike	-	-	-	-	<b>10,00€</b>
	Location ligne d'eau 25m	12,00€	12,00€	15,00€	15,00€	<b>15,00€</b>
	Location ligne d'eau 50m	24,00€	24,00€	25,00€	25,00€	<b>25,00€</b>
	Location Bassin d'apprentissage	30,00€	30,00€	30,00€	30,00€	<b>30,00€</b>
	Leçon pour 1 à 3 personnes	10,00€	12,00€	12,00€	12,00€	<b>12,00€</b>
	Mise à disposition d'un MNS pour 1 heure	12,00€	15,00€	15,00€	15,00€	<b>15,00€</b>
	Mise à disposition équipement (pour 25m)				100,00€ de l'heure	100,00€ de l'heure
Mise à disposition équipement (pour 50m)				200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure	<b>200,00€ de l'heure</b>
Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)				200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure	<b>200,00€ de l'heure</b>

## PROPOSITION DE LA REFORME TARIFAIRE 2015/2016

Il est proposé de procéder à une réforme tarifaire pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Depuis 10 ans, le paysage de l'offre de prestations aquatiques de la CPA a sensiblement évolué (ouverture des nouvelles piscines du Jas de Rhôdes aux Pennes-Mirabeau, de la piscine Virginie DEDIEU à Fuveau, rénovation complète de la piscine Alex JANY à Vitrolles, de la piscine Jean-Pierre MORÉ au Puy-Sainte-Réparate...).

Ces profondes rénovations ou remises à neuf ajoutées à celles prévues dans les années à venir (Yves BLANC à Aix-en-Provence, René GUIBERT à Pertuis, Tournesol à Lambesc, par exemple) et plus encore, la future grande piscine de Venelles, vont venir accentuer la différence entre petits équipements anciens de proximité et grands équipements neufs à rayonnement communautaire ou régional et offrant une large palette de services (centre de remise en forme, bassin extérieur chauffé, fond mobile, pentes à glisse...).

Aujourd'hui il semble délicat de continuer à exiger le même tarif d'entrée à la grande piscine communautaire de Fuveau (ouverte en juin 2013) et à la petite piscine d'été du Val de l'Arc à Aix-en-Provence.

En conséquence, il est proposé de distinguer 3 catégories de piscines et d'attribuer un tarif différent à chacune d'elles en fonction du niveau d'offre de service proposé.

### QUATRE PRINCIPAUX AXES DE REFORME TARIFAIRE DES PISCINES SONT DONC PROPOSES :

1. Création de trois groupes de piscines homogènes avec des tarifs d'entrée propres à chaque groupe (avec un tarif unique pour les comités d'entreprises dans toutes les piscines). Les cartes magnétiques seront encodables par tranche de 20.00 € et seront débitées à chaque entrée du tarif correspondant au groupe de la piscine choisie ;
2. La gratuité sera désormais réservée aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes handicapées, aux ALSH et à la Police Nationale (en semaine) ;
3. Ajout d'un dispositif de tarif réduit pour les familles nombreuses ;
4. Les leçons de natation subissent une hausse, le pourcentage reversé aux éducateurs passe de 80% à 75% (le reversement passe donc de 9,6 € à 10,5 €).

### CREATION DE 3 GROUPES TARIFAIRES DE PISCINES

Chaque catégorie regroupe des établissements offrant des prestations de niveau homogène :

#### GROUPE 1 :

Petites piscines d'été : *Val de l'Arc à Aix en Provence, Cabriès ;*

Petites piscines couvertes : *Liourat et Hermes à Vitrolles, Canetons aux Pennes*

*Mirabeau, Plein Ciel à Aix-en-Provence ;*

Piscines couvertes vétustes ou à faibles prestations : *Tournesol à Lambesc.*

#### GROUPE 2 :

Piscines récentes d'été : *Trets, Alex JANY à Vitrolles ;*

Piscines possédant deux bassins ou grands équipements vétustes : *Yves Blanc à Aix-en-Provence, Jean-Pierre MORÉ au Puy Sainte Réparate, Guy DRUT à Bouc-Bel-Air, Jas de Rhôdes aux Pennes Mirabeau, René GUIBERT à Pertuis, Claude BOLLET à Aix-en-Provence.*

#### GROUPE 3 :

Grands équipements neufs ou récents : *Virginie DEDIEU à Fuveau, Venelles (2016), Gardanne.*

Dans le cas d'une rénovation d'ampleur ou d'une reconfiguration qui améliore et/ou augmente de façon significative le niveau de prestations d'un équipement aquatique, ce dernier pourra alors être amené à changer de groupe tarifaire à sa réouverture s'il répond désormais aux critères d'une autre groupe (cas de la piscine Yves Blanc ou de Pertuis par exemple après leur rénovation vers 2017).

Par ailleurs, les gratuités en caisse représentent 8 % de la fréquentation globale. Parmi ces gratuités en caisse, 3% sont imputables aux ALSH. La gratuité en caisse résiduelle pour les usagers individuels représente donc environ 5% de la fréquentation globale annuelle des piscines soit à peu près 22 000 entrées (sur un total de 770 000 entrées par an dont 443 000 payantes).

Les catégories de personnes qui étaient concernées par la gratuité jusqu'alors sont les suivantes :

- Les enfants de moins de 5 ans ;
- Les chômeurs ;
- Les bénéficiaires du RSA ;
- Les personnes handicapées ;
- La police nationale ;
- Les centres aérés (ALSH) ;
- Les scolaires des villes jumelées en visite.

Dans la mesure où le niveau tarifaire global d'entrée dans les piscines communautaires est sensiblement inférieur à la moyenne nationale et que les tarifs préférentiels concernent déjà une partie importante des usagers (39%), le tarif réduit est étendu à toutes les catégories (hormis les ALSH) qui bénéficiaient précédemment de la gratuité.

Les usagers bénéficiant de la gratuité en caisse sont donc désormais :

- Les ALSH ;
- Les policiers nationaux à titre individuel pendant les séances publiques sur présentation de leur carte de police et uniquement hors week-ends et jours fériés ;
- Les handicapés ;
- Les enfants de moins de 3 ans.

Les autres gratuités (scolaires de la CPA, clubs de natation, pompiers...) qui font l'objet de conventions annuelles spécifiques et de créneaux fixes réservés à l'année, demeurent inchangées.

Enfin, pour répondre au cas des familles nombreuses, le(s) parent(s) accompagné(s) d'au moins deux de leurs enfants auront accès aux tarifs réduits.

**LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LA PERIODE 2015/2016 S'ETABLIT DONC COMME  
SUIT :**

CATEGORIES	TARIFS par entrée GR 1	TARIFS par entrée GR 2	TARIFS par entrée GR 3	RAPPEL TARIFS 2013
Entrée tarif général (à l'unité)	2,80 €	3,10 €	3,50 €	2,80 €
Carte d'abonnement tarif général (encodable par tranche de 20€)	2,20 €	2,50 €	2,80 €	22,00 € (carte x10)
Entrée tarif réduit (à l'unité)	2,00 €	2,30 €	2,60 €	2,00 €
Carte d'abonnement tarif réduit (encodable par tranche de 20€)	1,60 €	1,85 €	2,10 €	16,00 € (carte x10)
Carte x10 entrées CE		21,00€		20,00 €
Gym PRENATALE X 1		10,00 €		10,00 €
Gym PRENATALE X 5		40,00 €		40,00 €
JARDIN AQUATIQUE X1		7.50 €		7.50 €
JARDIN AQUATIQUE X8		60,00 €		60,00 €
NATATION ENFANT / AN		100,00 €		100,00 €
NATATION ADULTE / AN		135,00 €		135,00 €
NATATION ENFANT / ETE		45,00 €		45,00 €
AQUAGYM /TRIMESTRIEL		65,00 €		65,00 €
AQUAGYM GARDANNE / ETE		40,00€		
AGUAGYM GARDANNE / ETE X1		5,60€		
AQUABIKE		10,00 €		10,00 €
LEÇON de NAT de 1 à 3 PERS		14,00 €		12,00 €
MISE À DISPO d'1 MNS / HEURE		15,00 €		15,00 €
MISE DISPO BASSIN 25 M		100,00 €		
MISE DISPO BASSIN 50 M		200,00 €		
MISE DISPO PISC NEUVE (- de 5 ans)		200,00 €		
LOCATION LIGNE 25 m		15,00 €		
LOCATION LIGNE 50 m		25,00 €		
LOC BASSIN APPRENTISSAGE		30,00 €		
<i>Tarifs inchangés</i> 				
<i>Nouveaux tarifs</i> 				

En annexes, sont joints pour rappel l'ensemble des modalités tarifaires relatives aux réductions, gratuités, inscriptions...

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

VU la délibération n°2003\_A082 du Conseil communautaire du 16 mai 2003 relative aux équipements sportifs d'intérêt communautaires et au transfert des piscines ;

VU la délibération n°2003\_A083 du Conseil communautaire du 16 mai 2003 relative à la modification des statuts de la CPA et à la politique d'apprentissage de la natation ;

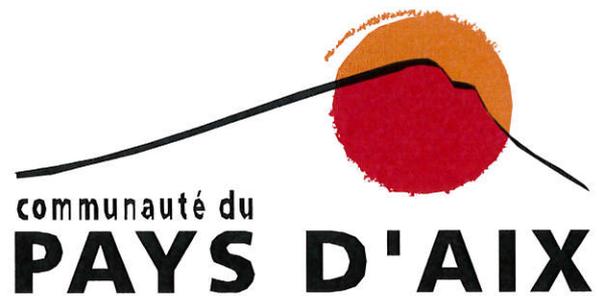
VU l'avis de la Commission Sports et équipements sportifs en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le projet de réforme tarifaire des piscines communautaires tel qu'exposé ci-dessus ;
- **APPROUVER** la grille tarifaire complète des piscines communautaires et du lac de Peyrolles-en-Provence pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- **DIRE** que les recettes seront perçues par la régie centrale des piscines de la Communauté du Pays d'Aix.



**PISCINES  
COMMUNAUTAIRES**

**TARIFS  
2015**

**DOSSIER  
EXPLICATIF**

**NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2015  
DES PISCINES COMMUNAUTAIRES**

## **LISTES DES 36 COMMUNES DE LA C.P.A**

### **RAPPEL**

**Par ordre alphabétique :**

- 1. AIX EN PROVENCE**
- 2. BEAURECUEIL**
- 3. BOUC BEL AIR**
- 4. CABRIES**
- 5. CHATEAUNEUF LE ROUGE**
- 6. COUDOUX**
- 7. EGUILLES**
- 8. FUVEAU**
- 9. GARDANNE**
- 10. GREASQUE**
- 11. JOUQUES**
- 12. LA ROQUE D'ANTHERON**
- 13. LAMBESC**
- 14. LE PUY SAINTE REPARADE**
- 15. LE THOLONET**
- 16. LES PENNES MIRABEAU**
- 17. MEYRARGUES**
- 18. MEYREUIL**
- 19. MIMET**
- 20. PERTUIS**
- 21. PEYNIER**
- 22. PEYROLLES EN PROVENCE**
- 23. PUYLOUBIER**
- 24. ROGNES**
- 25. ROUSSET**
- 26. SAINT ANTONIN SUR BAYON**
- 27. SAINT CANNAT**
- 28. SAINT ESTEVE JANSON**
- 29. SAINT PAUL LEZ DURANCE**
- 30. SIMIANE COLLONGUE**
- 31. SAINT MARC JAUMEGARDE**
- 32. TRET**
- 33. VAUVENARGUES**
- 34. VENELLES**
- 35. VENTABREN**
- 36. VITROLLES**

## **NOTE LIMINAIRE :**

Suite au transfert des piscines à la CPA au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la tarification a été uniformisée sur tout le territoire communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

A cette occasion, avaient été retenus les principes de tarifs nettement inférieurs à la moyenne nationale et d'une réévaluation périodique de ceux-ci tous les 2 ans.

Des réévaluations ont donc été réalisées aux 1<sup>ers</sup> janvier 2005, 2007, 2009, 2013 et septembre 2011.

Il est donc également prévu de procéder à un réexamen tarifaire pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cependant, la CPA a commencé à proposer aux usagers des équipements grands, neufs et modernes.

Il paraît donc difficilement tenable par exemple, de continuer à faire payer le même tarif d'entrée à la grande piscine communautaire de Fuveau (ouverte en juin 2013) et à la petite piscine d'été du Val de l'Arc.

Les profondes rénovations ou remises à neuf prévues dans les années à venir (Yves BLANC, René GUIBERT à Pertuis, Tournesol à Lambesc, par exemple) et plus encore, la future grande piscine de Venelles, vont venir aggraver cette différence entre petits équipements anciens de proximité et grands équipements neufs à rayonnement communautaire ou régional et offrant une large palette de services (centre de remise en forme, bassin extérieur chauffé, fond mobile, pentes à glisse...).

En conséquence, il est proposé de distinguer 3 catégories de piscines et d'attribuer un tarif différent à chacune d'elles, en fonction du niveau d'offre de service proposé.

### **3 GROUPES**

Chaque catégorie regroupe des établissements offrant des prestations de niveau homogène :

#### **GROUPE 1 :**

**Petites piscines d'été** (Val de l'Arc à Aix en Provence ou Cabriès par exemple...)

**Petites piscines couvertes** (Liourat ou Hermes à Vitrolles, Canetons aux Pennes Mirabeau, Plein Ciel à Aix...)

**Piscines vétustes ou à faibles prestations** (Tournesol à Lambesc...).

#### **GROUPE 2 :**

**Piscines neuves d'été** (Trets ou A.JANY à Vitrolles)

**Piscines possédant deux bassins** (Yves Blanc à Aix, Jean-Pierre MORE au Puy, Guy DRUT à Bouc Bel Air, Jas de Rhôdes aux Pennes, René GUIBERT à Pertuis, Claude BOLLET à Aix)

#### **GROUPE 3 :**

**Équipements neufs ou récents** (Virginie DEDIEU à Fuveau, Venelles (2016), Gardanne...).

Par ailleurs, nous constatons que les gratuits en caisse représentent 8 % de la fréquentation globale. Parmi ces gratuits en caisse, 3% sont imputables aux ALSH. La gratuité en caisse résiduelle pour les usagers individuels représente donc environ 5% de la fréquentation globale annuelle des piscines soit à peu près 22 000 entrées (sur un total de 443 000 entrées payantes par an).

Les catégories de personnes concernées par la gratuité sont les suivantes :

- ↳ Les enfants de moins de 5 ans ;
- ↳ Les chômeurs ;
- ↳ Les bénéficiaires du RSA ;
- ↳ Les personnes handicapées ;
- ↳ La police nationale ;
- ↳ Les centres aérés (ALSH) ;
- ↳ Les scolaires des villes jumelées en visite.

Par assimilation aux scolaires puisque nous sommes dans un contexte de réservation préalable et d'un encadrement réglementé et qu'il s'agit de jeunes des communes, en groupes identifiés, il est proposé de conserver la gratuité en caisse pour les ALSH.

De même, les corps de l'Etat (Gendarmerie, Pompiers et Police Nationale) bénéficient de gratuité sur des créneaux fixes, réservés et conventionnés.

Cependant et à l'inverse des deux autres corps, il n'est pas possible à la Police Nationale de s'organiser pour venir groupée sur des créneaux fixes.

En conséquence de quoi, la gratuité leur est accordée en caisse à titre individuel pendant les séances publiques sur présentation de leur carte de police. Cette gratuité n'est pas valable pendant les week-ends et jours fériés.

En revanche et dans la mesure où le niveau tarifaire global d'entrée dans les piscines communautaires est sensiblement inférieur à la moyenne nationale et que les tarifs préférentiels concernent déjà une partie importante des usagers (39%), il est proposé d'élargir le tarif réduit à toutes les catégories (sauf les ALSH) qui bénéficiaient précédemment de la gratuité. Cette dernière serait donc réduite en caisse aux seuls ALSH et policiers nationaux. Les autres gratuits (scolaires, clubs, pompiers...) qui font l'objet de conventions annuelles et de créneaux fixes réservés à l'année, demeureraient inchangées.

Par une note, le Président de la CPA émettait le souhait de voir créé dans les piscines communautaires, un « tarif préférentiel pour les familles nombreuses ».

En conséquence, il est proposé d'ajouter aux conditions d'accès aux tarifs réduits, le ou les parents accompagnés d'au moins deux de leurs enfants.

## HISTORIQUE

### TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES

Rappel de l'évolution tarifaire depuis 2005

	CATEGORIES	Rappel tarif 2005/2006	Rappel tarif 2007/2008	Rappel tarif 2009/2010	Rappel tarif 2011/2012	Rappel tarif 2013/2014
<b>TARIFS D'ENTREE</b>	Entrée adulte	2,00€	2,20€	2,50€	2,70€	<b>2,80€</b>
	Carte 10 entrées adultes	17,00€	17,50€	20,00€	20,00€	<b>22,00€</b>
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	1,50€	1,60€	1,80€	1,80€	<b>2,00€</b>
	Carte 10 entrées tarif réduit	11,50€	12,00€	14,50€	14,50€	<b>16,00€</b>
	Carte 10 entrées comite d'entreprises et assimilés	-	15,00€	18,00€	18,00€	<b>20,00€</b>
	Gratuité	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>TARIFS ACTIVITES + divers</b>	Prénatal 1 séance	8,00€	8,00€	10,00€	10,00€	<b>10,00€</b>
	Prénatal 5 séances	39,00€	39,00€	40,00€	40,00€	<b>40,00€</b>
	Jardin Aquatique 1 séances	-	-	-	-	<b>7,50€</b>
	Jardin Aquatique 8 séances	60,00€ le trimestre	60,00€ le trimestre	60,00€ les 8 séances	60,00€ les 8 séances	<b>60,00€ les 8 séances</b>
	Ecole natation enfants / période scolaire	75,00€	80,00€	85,00€	85,00€	<b>100,00€</b>
	Ecole natation enfants / été	-	-	40,00€	40,00€	<b>45,00€</b>
	Ecole natation adultes période scolaire	100,00€	110,00€	120,00€	120,00€	<b>135,00€</b>
	Aquagym trimestre	50,00€	50,00€	60,00€	60,00€	<b>65,00€</b>
	Aquagym Gardanne 1 séances	-	-	-	-	<b>5,60€</b>
	Aquagym Gardanne été	-	-	-	-	<b>40,00€</b>
	Aquabike	-	-	-	-	<b>10,00€</b>
	Location ligne d'eau 25m	12,00€	12,00€	15,00€	15,00€	<b>15,00€</b>
	Location ligne d'eau 50m	24,00€	24,00€	25,00€	25,00€	<b>25,00€</b>
	Location Bassin d'apprentissage	30,00€	30,00€	30,00€	30,00€	<b>30,00€</b>
	Leçon pour 1 à 3 personnes	10,00€	12,00€	12,00€	12,00€	<b>12,00€</b>
	Mise à disposition d'un MNS pour 1 heure	12,00€	15,00€	15,00€	15,00€	<b>15,00€</b>
		Mise à disposition équipement (pour 25m)			100,00€ de l'heure	100,00€ de l'heure
	Mise à disposition équipement (pour 50m)			200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure	<b>200,00€ de l'heure</b>
	Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)			200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure	<b>200,00€ de l'heure</b>

## LES PRINCIPAUX AXES DE LA REFORME

Quatre principaux axes de réforme tarifaire des piscines sont donc proposés :

1. Création de trois groupes de piscines homogènes avec des tarifs d'entrée propres à chaque groupe (avec un tarif unique pour les comités d'entreprises dans toutes les piscines). Les cartes à puces seront encodées par tranche de 20,00 €, et seront débitées du tarif correspondant au groupe de la piscine ;
2. La gratuité sera, désormais, réservée aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes Handicapées, les ALSH et la Police Nationale (en semaine) ;
3. Ajout d'un dispositif de tarif réduit pour les familles nombreuses ;
4. Les leçons de natations subissent une hausse, le pourcentage reversé aux éducateurs passe de 80% à 75%.

LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LA PERIODE 2015/2016 S'ETABLIRAIT DONC COMME SUIVANT :

CATEGORIES	TARIFS/GR 1	TARIFS/GR 2	TARIFS/GR 3	RAPPEL TARIFS 2013
Entrée tarif général (à l'unité)	2,80 €	3,10 €	3,50 €	2,80 €
Carte d'abonnement tarif général (débit 1 entrée)	2,20 €	2,50 €	2,80 €	22,00 € (carte x10)
Entrée tarif réduit (à l'unité)	2,00 €	2,30 €	2,60 €	2,00 €
Carte d'abonnement tarif réduit (débit 1 entrée)	1,60 €	1,85 €	2,10 €	16,00 € (carte x10)
Carte x10 entrées CE	21,00€			20,00 €
Gym PRENATALE X 1	10,00 €			10,00 €
Gym PRENATALE X 5	40,00 €			40,00 €
JARDIN AQUATIQUE X1	7.50 €			7.50 €
JARDIN AQUATIQUE X8	60,00 €			60,00 €
NATATION ENFANT / AN	100,00 €			100,00 €
NATATION ADULTE / AN	135,00 €			135,00 €
NATATION ENFANT / ETE	45,00 €			45,00 €
AQUAGYM /TRIMESTRIEL	65,00 €			65,00 €
AQUAGYM GARDANNE / ETE	40,00€			40,00€
AGUAGYM GARDANNE / ETE X1	5,60€			5,60€
AQUABIKE	10,00 €			10,00 €
LEÇON de NAT de 1 à 3 PERS	14,00 € (75% éducateur)			12,00 € (80%)
MISE À DISPO d'1 MNS / HEURE	15,00 €			15,00 €
MISE DISPO BASSIN 25 M	100,00 €			
MISE DISPO BASSIN 50 M	200,00 €			
MISE DISPO PISC NEUVE (- de 5 ans)	200,00 €			
LOCATION LIGNE 25 m	15,00 €			
LOCATION LIGNE 50 m	25,00 €			
LOC BASSIN APPRENTISSAGE	30,00 €			
<p>Groupe 1 → Piscines Plein Ciel, Val de l'Arc, Liourat, Hermès, Lambesc, Les Canetons, Cabriès            Groupe 2 → Piscines Yves Blanc, Trets, Alex Jany, Le Puy st Reparade, Guy Drut, Jas de Rhodes, Claude Bollet, Pertuis,            Groupe 3 → Fuveau, Venelles, Gardanne</p>				

## LE TARIF REDUIT

### S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **ENFANTS A PARTIR DE 3 ANS JUSQU'A 15 ANS ET A PARTIR DE 16 ANS SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF ;**
  
- **ETUDIANTS** (sur présentation d'un justificatif) ;
  
- **RETRAITES** (sur présentation d'un justificatif) ;
  
- **FAMILLES** (ce tarif s'applique en caisse à partir de 2 enfants accompagnés du père et/ ou de la mère) ;
  
- **GROUPES** (ce tarif est applicable PAR PERSONNE, pour tout groupe encadré d'un accompagnateur identifié pouvant- justifier de cette qualité, de type associatif par exemple) ;

## MODALITES D'APPLICATIONS DES TARIFS

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
<b>TARIF REDUIT</b>	<b>ENFANTS A PARTIR DE 3ANS JUSQU'A 15 ANS ET A PARTIR DE 16 ANS SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF</b>	Carte de lycéen, carte d'apprentis justifiant le statut ou tout autre justificatif officiel
	<b>ETUDIANTS</b>	Carte d'étudiant
	<b>RETRAITES</b>	Sur présentation de la carte de retraité délivrée par la Communauté du Pays d'Aix.
	Documents à fournir en caisse pour obtenir la carte de retraité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Copie d'un justificatif de la caisse de retraite (la caissière devra inscrire sur la copie du justificatif à l'attention du régisseur, la piscine où la demande a été effectuée) ;</li> <li>▶ Ce document sera transmis dans les plus brefs délais au régisseur qui établira la carte de retraité avec une photo d'identité ;</li> <li>▶ Cette carte de retraité dûment tamponnée sera remise à la caisse où la demande a été effectuée pour restitution au bénéficiaire.</li> </ul>
	<b>GROUPES</b>	Tout groupe encadré par un accompagnateur identifié pouvant justifier de cette qualité, de type association par exemple.
	<b>SCOLAIRES</b>	Les classes se rendant à la piscine en dehors de leurs créneaux conventionnés c'est à dire sur les séances publiques.
	<b>FAMILLES</b>	Ce tarif s'applique en caisse à partir de 2 enfants accompagnés du père et/ ou de la mère.

## LA GRATUITE EN CAISSE

### S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ;**
- **CENTRES AERES DE LA COMMUNAUTE ;**
- **POLICE NATIONALE** (du lundi au vendredi sur présentation d'une carte professionnelle nominative avec photo).
- **PERSONNE HANDICAPEE** (sur présentation d'une carte nominative avec photo).

## AUTRES GRATUITES PREVUES

### MAIS NE CONCERNANT PAS LA CAISSE :

Ces gratuités concernent les lignes d'eau attribuées sur des créneaux réservés dans le cadre de conventions et qui ne nécessitent pas de la part des utilisateurs de passer en caisse.

- **SCOLAIRES** de la Communauté du Pays d'Aix ;
- **ASSOCIATIONS DE NATATION** et d'activités aquatiques de la Communauté du Pays d'Aix ;
- **MANIFESTATIONS SPORTIVES AQUATIQUES ;**
- **POMPIERS** de la Communauté du Pays d'Aix ;
- **GENDARMERIE** de la Communauté du Pays d'Aix.

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
<b>GRATUITE EN CAISSE</b>	<b>MOINS DE 3 ANS</b>	A l'appréciation de l'agent de caisse
	<b>PERSONNES HANDICAPEES</b>	Présentation d'un justificatif officiel.
	<b>POLICE NATIONALE</b>	du lundi au vendredi sur présentation d'une carte professionnelle nominative avec photo.
	<b>Les scolaires en groupe dans le cadre des échanges avec les villes jumelées</b>	
	<b>CENTRES AERES de la CPA</b>	

## LE TARIF COMITE D'ENTREPRISE

### S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **COMITES D'ENTREPRISE et assimilés (CCAS, COS par exemple) : CARTE DE 10 ENTREES**

**Information complémentaire :** les comités d'entreprise ne peuvent bénéficier de ce tarif préférentiel qu'à la condition que leur commande soit au minimum de 10 cartes.

Cette commande devra obligatoirement s'effectuer par écrit, à l'attention du Régisseur des Recettes.

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
<b>TARIF COMITES D'ENTREPRISES</b>	<b>COMITES D'ENTREPRISE</b>	Entrée libre à la piscine sur présentation d'une carte Comité d'Entreprise
	<b>COMITES D'ENTREPRISE</b> (suite)	<p>Commande à faire par écrit (courrier adressé à Mme MARCHAL, le Régisseur de recettes de la C.P.A.) par le Comité d'Entreprise ou organisme équivalent (COS, CNAS, Amicale...) d'au moins 10 cartes.</p> <p><b><u>Rappel :</u></b></p> <p><b>Adresse du Régisseur :</b>  Communauté du Pays d'Aix  Direction des Sports, Service des Piscines  A l'attention de Mme MARCHAL  Régisseur des Recettes  CS 40868  13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  <b>Tel : 04. 42.93. 91. 35</b></p>

## PRESENTATION DES NOUVELLES CARTES A PUCE COMPATIBLE AVEC LE CONTRÔLE D'ACCES.

- Ne sera pas nominative ;
- Sera valable sans limite de durée (sous réserve de continuité d'existence du support) ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Ces cartes ne seront ni remplacées, ni remboursées en cas de perte ou vol

### CARTE D'ABONNEMENT « TARIF GENERAL » OU A L'UNITE

Fond bleu



### CARTE D'ABONNEMENT « TARIF REDUIT » OU A L'UNITE

Fond vert



## CARTE D'ACTIVITE

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour l'année civile en cours ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera renouvelable en cours de validité en cas de perte ou de vol ;

Fond jaune



## CARTE C.E.

Cette carte à destination essentiellement des Comités d'entreprise:

- Ne sera pas nominative ;
- Sera valable sans limite de durée (sous réserve de continuité d'existence du support) ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Ces cartes ne seront ni remplacées, ni remboursées en cas de perte ou vol

## CARTE 10 ENTREES « TARIF CE »

Fond gris

### CARTE



### ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour la saison sportive en cours ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Renouvelable ;

Fond gris clair



## CARTE DE « RETRAITE »

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable sans limite de durée ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera vert.

10,5 cm

Logo: communauté de PAYS D'AIX

**PISCINES Communautaires**

**PHOTO**

**CARTE DE RETRAITE**

Nom : .....

Prénom : .....

Validité : ..... N°.....

Signature du Vice Président Délégué aux Sports

Date d'émission

**RECTO**  
7,5 cm

**Cette carte est personnelle, nominative et incessible,**

**ATTENTION**  
**Cette carte ne sera pas renouvelée en cas de perte ou de vol pendant sa durée de validité**

**Pour toute information concernant les piscines consultez le Site internet du Pays d'Aix : [www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)**  
**Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n°AZUR)**

**Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix : Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, les Pennes Mirabeau, Pertuis, le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles...**

**VERSO**

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Équipements aquatiques - Réforme tarifaire des piscines pour 2015/2016**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

NERINI Nathalie - PRIMO Yveline

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

15 DEC. 2014